

DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil dix, le sept avril à 20 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2010.

Nombre de Conseillers : <i>en exercice</i>	:	18
<i>présents</i>	:	17
<i>votants</i>	:	17

PRESENTS : MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, LABORDE, ROUSSEAU, M. BORDE, Mmes BAYLE, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, MM. REBEYROLLE, REGNER

EXCUSÉS : Mme BUSO

ABSENTS : néant

Monsieur REGNER a été élu secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

En ouverture de séance, Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer le mariage de Mademoiselle Amandine VILLETTE, fille de Madame Maryline VILLETTE qui est à l'accueil du secrétariat, avec Monsieur Alexandre STIEVENARD le 17 juillet prochain. L'ensemble du Conseil municipal est convié au vin d'honneur.

=oOo=

MOTION CONTRE LE RETRAIT DE POSTE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que début février il a été informé par Mme la Directrice de l'école élémentaire qu'un retrait de poste était envisagé pour la rentrée scolaire 2010. L'Education nationale prévoit en effet que l'effectif actuel de 160 élèves baisse à 147 pour septembre prochain.

Monsieur le Maire a aussitôt pris contact avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Bergerac, d'abord par téléphone puis par courrier le 3 février. Il lui a fait part de sa désapprobation et a souligné la problématique de l'accueil des enfants des gens du voyage qui seraient stationnés sur l'aire qui est en cours de réalisation dans notre Commune.

Le 17 mars une réunion a été organisée sur le thème de la scolarisation des enfants des gens du voyage à laquelle participaient, outre les responsables des écoles, du collège et des parents d'élèves, un représentant de l'Education nationale, en l'occurrence Monsieur Marc Fouré.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour prendre en compte ces enfants, l'Education nationale demande à les comptabiliser préalablement voire nominativement.

Une deuxième réunion sur ce même sujet est programmée pour le 12 avril.

Depuis, la C.T.P.D. a confirmé la suppression de poste tout en assurant des moyens supplémentaires pour l'accueil des enfants des gens du voyage. Monsieur le Maire s'est fait confirmer par téléphone que cette suppression est irrévocable mais M. l'Inspecteur Guichard lui a assuré qu'il mettrait tous les moyens pour la scolarisation des gens du voyage, parlant notamment de 1 poste ½ à 2 postes selon les besoins. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre par laquelle ce point est confirmé.

Ce projet de modification de la carte scolaire qui concerne au total 28 communes en Dordogne sera présenté au Conseil Départemental de l'Education nationale le 9 avril prochain.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer vis-à-vis de cette situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Considérant que l'aire d'accueil des gens du voyage, imposée par la loi, apportera nécessairement un contingent nouveau d'enfants,

Considérant qu'il est préférable que ces enfants, quel que puisse être leur mode de vie, soient scolarisés dans les mêmes conditions que tous les autres élèves,

Considérant que la vitalité du groupe scolaire Rigoberta Menchu a une influence directe sur celle de l'ensemble du Pays Foyen,

Considérant les efforts financiers régulièrement consentis par la municipalité de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt pour y maintenir un niveau d'équipement particulièrement élevé dans le secteur,

Considérant enfin que plusieurs logements aujourd'hui vacants ou en fin de construction sont susceptibles aussi de recevoir des enfants nouveaux d'ici à la rentrée scolaire 2010-2011 :

- **s'élève** contre la suppression d'un poste à l'école élémentaire,
- **demande** à l'Education nationale de revoir sa position et de maintenir ce poste.

BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2010 qui se présente ainsi :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	1 816 507,24 € , à savoir :
Chapitre 60, Achats et variation des stocks	235 700,00 €
Chapitre 61, Services extérieurs	120 375,24 €
Chapitre 62, Autres services extérieurs	48 860,00 €
Chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés	930 140,00 €
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	242 732,00 €
Chapitre 66, Charges financières	63 700,00 €
Chapitre 023, Virement à la section d'investissement	175 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 816 507,24 € , à savoir :
Chapitre 013, Atténuations de charges	42 000,00 €
Chapitre 70, Produits des services du domaine	75 160,00 €
Chapitre 73, Impôts et taxes	640 755,00 €
Chapitre 74, Dotations et participations	997 733,00 €
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	24 500,00 €
Chapitre 76, Produits financiers	1 060,21 €
Chapitre 77, Produits exceptionnels divers	7 500,00 €
Chapitre 002, Résultat antérieur reporté	27 799,03 €
Dépenses d'investissement :	922 545,00 € , à savoir :
Chapitre 205, Concessions et droits similaires	3 000,00 €
Opération 18, Acquisitions de terrains	12 000,00 €
Opération 19, Acquisition matériel, mobilier, outillage	30 300,00 €
Opération 20, Travaux de bâtiments	61 000,00 €
Opération 21, Travaux de voirie générale	123 525,00 €
Opération 25, Aménagement urbain	325 000,00 €
Opération 28, Aménagement du restaurant scolaire	3 600,00 €
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	157 654,77 €
Chapitre 001, Résultat antérieur reporté	206 465,23 €
Recettes d'investissement :	922 545,00 € , à savoir :

Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	312 000,00 €
dont 220 000,00 € au 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés	
Chapitre 13, Subventions d'investissement	150 545,00 €
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €
Chapitre 021, Virement de la sect. de fonctionnement	175 000,00 €
Chapitre 040, Opérations d'ordre	85 000,00 €

BUDGET PRIMITIF : BUDGETS ANNEXES 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les budgets annexes de l'exercice 2010 :

1) Budget annexe transport scolaire :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	17 145,80 €
Dépenses et recettes d'investissement :	7 882,65 €

2) Budget annexe assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	76 521,76 €
Dépenses et recettes d'investissement :	151 770,00 €

TRAVAUX D'EDILITE RUE ONESIME RECLUS (RD20 embranchement et RD708)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 novembre 2009 relative aux travaux d'édilité rue Onésime Reclus. Il informe l'Assemblée que la subvention du FISAC peut s'élever finalement jusqu'à 30 % des travaux (contre 25 % prévus) et que la part éligible pourrait être aussi supérieure aux prévisions. En conséquence il propose de revoir le financement de cette opération.

- **PHASE 1 : restructuration de la rue Onésime Reclus, du pont Montaigne jusqu'à l'avenue d'Angoulême (embranchement RD20), pour un montant HT de 191 711,00 €**
- **PHASE 2 : réhabilitation des trottoirs de la rue Onésime Reclus, depuis l'avenue d'Angoulême jusqu'à l'avenue de Bordeaux (RD708), pour un montant HT de 58 317,50 €**

Soit un montant total HT de **250 028,50 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve cette programmation de travaux pour l'année **2010**,
Sollicite du Conseil Général de la Dordogne une subvention au titre des travaux d'édilité,
Sollicite une subvention dans le cadre du FISAC au titre de la voirie commerçante,
Arrête le plan de financement comme suit :

Subvention du Conseil Général 40 %	80 000,00 €
Subvention du FISAC 30 %	75 000,00 €
Autofinancement	95 028,50 €
TOTAL HT	250 028,50 €

Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce programme de travaux en **2010**.

REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal d'un entretien entre la Commission Administrative et un représentant de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes. Ce dernier a fait une proposition de compactage de deux emprunts en cours.

Monsieur le Maire propose donc la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **316 273,23 EUROS** destiné à financer **le réaménagement (compactage) du prêt N° A3308135 pour un CRD de 88 409,21 € et du prêt N° 1629391 (Ex N°20300111) pour un CRD de 227 864,02 €.**

Cet emprunt aura une durée de **9 ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **9 ans**, au moyen d'**annuités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 4,53..% l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **310,00 EUROS**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe de ce réaménagement d'emprunts et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

PRET MODULAIRE 1630455 CAISSE EPARGNE : DEUXIEME PHASE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'un prêt modulaire contracté auprès de la Caisse Epargne Aquitaine Poitou Charentes vient de voir sa première phase de cinq se terminer. Il convient de fixer les conditions de la phase suivante.

Monsieur le Maire propose donc la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **148 227,05 EUROS** destiné à financer **le réaménagement du prêt modulaire N° 1630455 (Ex N° 20500226) avec date d'effet au 13.03.2010.**

Cet emprunt aura une durée de totale de **10 ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt :

En une première phase de **3 ans au Taux fixe de 2,57..% l'an** avec un amortissement constant et une périodicité annuelle.

Les phases suivantes pourront être de :

- de plusieurs périodes de 2 à 7 ans

o à Taux FIXE déterminé en référence au taux de swap + 0,54% et une périodicité Annuelle

o à Taux Indexé **Euribor 12 mois** préfixé assorti d'une marge de 0,54% avec une périodicité en fonction de l'index choisi.

o Remboursement anticipé suivant conditions fixées au contrat.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **Néant**.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement

préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe de ce réaménagement d'emprunt et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

SUBVENTIONS 2010

Le Conseil municipal décide des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Tennis-Club Foyen	1 500,00
Club Nautique Foyen Aviron	1 600,00
G.A.L.O. Canoë-Kayak	1 000,00
Stade Foyen Rugby.....	1 500,00
Section Cross et Athlétisme Stade Foyen	300,00
Association Sportive Lycée Elisée Reclus	300,00
Association Sportive du Collège Elie Faure	600,00
Boule Foyenne	100,00
Judo-Club Foyen	300,00
Société de Chasse de Port-Sainte-Foy	250,00
Société de Chasse de Ponchapt	250,00
Sporting Club Basket Saint-Avit-Saint-Nazaire	500,00
Hand Ball Foyen-Vélinois	1 800,00
Raquette Ponchaptoise	600,00
Football Pays Foyen	500,00
Cadets de Bergerac	600,00
Association Sainte-Foy Gym	200,00
Karaté du Pays Foyen	200,00
Hospital Antony Sport Auto	100,00

TOTAL subventions de fonctionnement **12 200,00**

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Ecole de Musique Atelier 104	1 700,00
Ecole de Spectacles	500,00
Les Café-Théaffreux	500,00
Association Mosaïques	100,00
Centre d'Etudes et de Recherches Préhistoriques.....	100,00
Amis de Ste-Foy et sa région	100,00
Groupe Naturaliste de Guyenne	200,00
Association des Gabariers	500,00
O.M.A.C.	2 000,00
Antr'Eux-Vous	400,00
Les Batteurs Rient	1 000,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Les Batteurs Rient	800,00
Cinéma La Brèche	500,00

TOTAL subventions de fonctionnement **7 100,00**

TOTAL subventions exceptionnelles **1 300,00**

ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ET LE TOURISME

Amicale Laïque	2 400,00
Comité des Fêtes de Port-Sainte-Foy	2 000,00
Animation Ponchaptoise	2 000,00
Amitiés Pays Foyen/Landkreis Rotenburg	100,00
Comité de Jumelage Plobsheim/Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	1 250,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
Amicale Laïque, classes vertes	2 500,00
Amicale Laïque, randonnée	350,00
TOTAL subventions de fonctionnement	7 600,00
TOTAL subventions exceptionnelles	2 850,00

ASSOCIATIONS POUR L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE

Association Soutien et Entraide	1 200,00
Association Autisme en Pays Foyen	200,00
Croix Rouge Française	200,00
Comité Ligue Contre le Cancer	50,00
Terre des Enfants (+ gratuité du local)	500,00
Don du Sang	100,00
Culture et Loisirs à l'Hôpital	50,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
Terre des Enfants pour Haïti (déjà versée)	500,00
UDM Vendée et Charente (déjà versée)	400,00
TOTAL subventions de fonctionnement	2 300,00
TOTAL subventions exceptionnelles	900,00

ASSOCIATIONS DIVERSES

Association de Parents d' Elèves Port-Sainte-Foy	150,00
Cadets des Pompiers	50,00
Association Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	350,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	50,00
Union Fédérale des Consommateurs du Vélinois.....	150,00
NAVIDOR	80,00
RIVEDOR	1 000,00
La Valise de Monsieur Livre	50,00
SOS Vie de Chien	50,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
Collège E. Faure (voyage en Normandie)	150,00
Collège Langlade (séjours divers)	100,00
TOTAL subventions de fonctionnement	2 230,00
TOTAL subventions exceptionnelles	250,00 *

TOTAL : 36 800,00

COTISATIONS DIVERSES

Association des Sainte-Foy de France	180,00
Union des Maires	488,00
SPA Bergerac (convention fourrière)	1 097,00
Mouvement PACT-ARIM	100,00
Conservatoire des Rives de la Dordogne	50,00
Comité d'Action Touristique du Bergeracois	30,00
A.D.I.L.	350,00
Association de Sauvegarde de l'Environnement	465,00
Réserve de cotisation	60,00

TOTAL : 2 820,00

Soit un total subventions + cotisations de 39 620,00

* Le Conseil municipal a souhaité mettre en réserve une enveloppe budgétaire de 220,00 € pour des subventions exceptionnelles que les établissements scolaires pourraient demander en cours d'année à l'occasion de voyages scolaires, en fonction du nombre d'élèves de la Commune qui y participeront effectivement.

CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de créer un emploi de rédacteur territorial à compter du 1^{er} octobre 2010, emploi pré-affecté pour un agent qui doit passer cette année l'examen professionnel afférent, et sous réserve de la réussite à cet examen.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

TARIF DES PHOTOCOPIES AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de fixer le tarif des photocopies noir et blanc à 0,20 € pour le format A4 et 0,40 € pour le A3, les recto-versos doublent ces tarifs.

GIRATOIRE DU NID DU GEAI

Monsieur fait part à l'Assemblée de la lettre de la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager au Conseil Général. Ce dernier propose de céder à la Commune la gestion de l'entretien du terre-plein central situé au rond-point du Nid du Geai.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et notamment de signer le procès verbal de transfert de gestion.

Informations et questions diverses

=oOo=

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur REIX informe le Conseil municipal que les travaux de construction de l'aire d'accueil des gens du voyage seront présentés lors d'une réunion publique qui se tiendra à la salle Jacques Prévert en notre Commune le 20 avril prochain en présence de Messieurs les Sous-préfets de Bergerac et de Libourne.

IMMEUBLE 43 RUE ONESIME RECLUS

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée du résultat de l'estimation effectuée par le service des Domaines sur l'immeuble communal situé 43 rue Onésime Reclus et qui donne à ce dernier une valeur minimale de 154 000 €.

Il invite le Conseil à continuer la réflexion autour du projet de cession de cet immeuble.

CARNAVAL 2010

Madame BAYLE souligne la qualité du char de représentatif de la Commune au carnaval. Il s'agissait d'un bateau fort bien décoré et animé par le Comité des Fêtes et le Conseil municipal d'Enfants.

Monsieur BORDE confirme que le carnaval a connu une grande réussite et tient à saluer le travail de tous les bénévoles qui y ont participé. Il informe le Conseil municipal que le carnaval sera organisé par Saint-Avit-Saint-Nazaire l'année prochaine et demande au Conseil d'approuver la candidature de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt pour 2012.

Monsieur BOILEAU tient aussi à féliciter M.BORDE pour son important travail de coordination et d'animation dans le cadre de ce carnaval.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de l'association Terre des Enfants suite à l'octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur des enfants sinistrés d'Haïti.
- Monsieur REGNER informe que la Communauté de Communes n'a pas augmenté le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2010.

Monsieur le Maire déclare la séance close.

Questions du public :

- Monsieur CORAUX évoque le sentier de randonnée pédestre qui vient d'être remis en état suite à son inscription au PDIPR. Il suggère que le panneau situé au départ du circuit soit rénové. Par ailleurs, il regrette que le promeneur ne soit pas incité à se rendre au Moulin de la Ferraille d'où il y a un point de vue remarquable sur la vallée et aussi au Moulin de la Rouquette, considérant que le chemin passe tout près de ces deux sites. Monsieur le Maire confirme que ces points seront étudiés par la commission compétente.
- Monsieur CORAUX rappelle que le Conseil municipal avait refusé de céder un chemin à Dauzan, en particulier parce qu'il en existait une continuité sur Fougueyrolles. Il indique que, vérification faite sur place, c'est le chemin privé situé un peu plus à l'ouest qui se poursuit sur la commune voisine. Il suggère un échange éventuel entre les propriétaires des deux chemins dans l'avenir.
- Monsieur SEGARD demande les raisons du choix de la date du 20 avril pour la tenue de la réunion sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Monsieur le Maire lui rappelle que ce projet est porté par la Communauté de Communes et que cette précision doit être demandée à son Président.